

padil/tdr/sj/501/2025

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) EXPERTE(E)
COMPTABLE/COMMISSAIRE AUX COMPTES EXTERNE (EXERCICES 2025, 2026
et 2027)**

I/ Contexte et justification

L'Association Promotion et Appui au Développement d'Initiatives Locales – PADIL, est une organisation à but non lucratif qui vise à soutenir le développement durable et inclusif des communautés locales. Elle travaille avec des acteurs locaux tels que des organisations de la société civile, des autorités locales, des groupes communautaires et des entrepreneurs sociaux pour promouvoir des initiatives locales innovantes et durables qui répondent aux besoins des communautés. Elle croit que les communautés locales ont un rôle clé à jouer dans le développement et la mise en œuvre de solutions efficaces pour les défis socio-économiques et environnementaux auxquels elles font face. Son approche consiste à renforcer les capacités des acteurs locaux, à faciliter l'accès aux ressources et à favoriser la collaboration et l'innovation. Elle travaille sur des projets et programmes dans des domaines tels que l'agriculture durable, la gestion des ressources naturelles, l'éducation, la santé et la création d'emplois pour les jeunes.

Afin de garantir la sincérité des comptes sociaux et les informations contenues dans les états financiers établis conformément aux normes comptables relatives aux associations, l'Association PADIL lance un Appel à candidatures relatif au recrutement d'un(e) Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes Externe afin d'assurer le traitement complet des opérations comptables jusqu'à la préparation du bilan relatifs aux Exercices 2025, 2026 et 2027.

II/ Objet de l'annonce

L'objet de ces Termes de Référence (TdR) est la sélection d'un(e) d'un(e) Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes Externe pour assurer le traitement complet des opérations comptables de l'ensemble des dépenses effectuées par l'Association PADIL dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets réalisés durant les années 2025, 2026 et 2027, conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les normes comptables relatives aux associations.

III/ Étendue de la mission

- L'Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes Externe retenu(e) est appelé(e) à élaborer les rapports de vérification des dépenses engagées par l'Association PADIL dans le cadre de l'utilisation des subventions qui lui ont été allouées lors de la mise en œuvre de tous ses projets.

- La vérification des dépenses se réfère à l'implémentation des procédures relatives à la réalisation financière comme indiqué dans les contrats des subventions.

- L'Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes Externe recevra une copie de chaque Contrat de Subvention et une note sur le budget de projet afin d'acquérir une connaissance approfondie des termes et des conditions desdits contrats et de ses annexes et les informations relatives à son mandat.
- Le/La prestataire devra réaliser personnellement les missions précitées tout en utilisant le personnel de sa structure et des équipements de sa propriété.

IV/ Établissement de rapport

Les rapports de vérification des dépenses devraient décrire l'objectif, les procédures convenues et les observations factuelles du mandat d'une manière suffisamment détaillée pour permettre à l'Association PADIL de comprendre la nature et la portée des procédures exécutées par l' Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes Externe et des observations factuelles communiquées par ses soins.

V/ Durée de la mission

La mission de l'Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes externe prend effet à la date de signature du présent contrat et couvre la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027. Elle comprend les interventions nécessaires à l'exécution des missions liées aux exercices comptables 2025, 2026 et 2027.

Chaque exercice donnera lieu à une exécution distincte de la mission, ainsi qu'à une facturation et un paiement indépendants, conformément aux modalités définies dans l'article VI ci-après.

VI/ Honoraires et modalité de paiement

Les honoraires bruts dus au titre de la mission de l'Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes Externe sont fixés par exercice comptable et seront conformes à la réglementation en vigueur.

Ils s'entendent hors TVA, charges sociales et autres prélèvements fiscaux applicables.

Le paiement des honoraires relatifs à chaque exercice est subordonné à l'acceptation du rapport d'audit par le Comité Directeur de l'Association PADIL. Il sera effectué dans un délai approximatif de trente (30) jours suivant la réception de la facture émise par l'Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes externe, après clôture de l'exercice concerné.

VII/ Conditions de participation

L'Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes Externe, à choisir à travers le présent appel d'offres, doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

➤ Conditions générales

- L'Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes Externe doit être un(e) Expert(e) Comptable ou un Bureau d'Expertise Comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes.
- Le/La participant(e) ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil au sein de l'Association PADIL.
- Le/La participant(e) ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.

- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les Expert(e)s Comptables/Commissaire aux Comptes et les bureaux d'Expertise comptable dont les noms figurent sur la liste détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement désigné en tant que Point de Contact de Contrôle.

➤ **Conditions professionnelles**

- Le/La signataire des rapports d'audit doit être un(e) Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il/Elle s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les normes comptables relatives aux associations.

- Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidat(e)s à la date limite de présentation des candidatures.

- L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

VIII/ Documents à inclure dans la soumission de la proposition

Les Expert(e)s Comptable/Commissaires aux Comptes intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

➤ **Une Proposition Technique**

* Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature.

* Brève présentation de l'approche méthodologique (assortie d'un chronogramme) et de l'organisation de la mission envisagée.

* CV incluant l'expérience acquise dans des projets similaires.

➤ **Une Proposition Financière : Contrats forfaitaires**

* La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire.

* La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur base de produits/livrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en dinar tunisien (TND).

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent fournir un dossier de soumission comprenant une offre incluant à la fois :

i) une Proposition Technique, et

ii) une Proposition Financière : Contrats forfaitaires, avec la référence suivante : "Recrutement d'un(e) Expert(e) Comptable/Commissaire aux Comptes Externe",

à déposer au plus tard **le Mercredi, 21 Mai 2025 avant midi** à l'adresse e-mail ci-après : contact@padil.org

NB. Pour des raisons logistiques et organisationnelles, seules les candidatures retenues feront l'objet d'une réponse pour une convocation à un entretien.